

**RÈGLEMENT 2022-1045
RÉFECTION AVENUE LAVAL
– EMPRUNT DE 7 240 100 \$ –**

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire procéder à la réfection de l'avenue Laval entre le boulevard La Salle et l'avenue Cadillac;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de ces travaux s'élève à 7 240 100 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 21 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 240 100 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur adjoint aux services techniques de la Ville de Baie-Comeau le 15 février 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

1. Voirie et divers :	3 764 750 \$
2. Égout sanitaire :	615 750 \$
3. Égout pluvial :	811 730 \$
4. Aqueduc :	658 670 \$
Coûts directs :	<u>5 850 900 \$</u>
Imprévus (± 5 %) :	292 600 \$
Frais incidents (± 10 %) :	<u>585 500 \$</u>
Total des travaux avant taxes :	6 729 000 \$
Taxes nettes (4,9875 %) :	<u>335 609 \$</u>
Total des travaux après taxes :	7 064 609 \$



Financement ($\pm 3\%$ des coûts directs) : 175 491 \$

COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL : **7 240 100 \$**

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 240 100 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

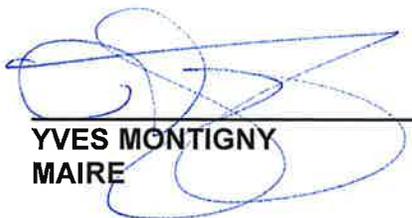
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2022-111 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 21 mars 2022.


YVES MONTIGNY
MAIRE


FRANÇOIS CORRIVEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Entrée en vigueur le 6 juillet 2022

RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉFECTION AVENUE LAVAL

ESTIMATION DES COÛTS

	Description	Quantité	Prix unitaire	Coût
1.0	Voirie et divers			
1.1	Organisation de chantier	1 global	650 000.00 \$	650 000.00 \$
1.2	Signalisation et circulation	1 global	20 000.00 \$	20 000.00 \$
1.3	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable	1 global	303 000.00 \$	303 000.00 \$
1.4	Démolition pavage, bordure et trottoir	1 global	144 000.00 \$	144 000.00 \$
1.5	Déblai de la structure de chaussée existante	17 900 m ²	15.00 \$	268 500.00 \$
1.6	Supplément pour déblai 1 ^{re} classe (roc)	2 500 m ³	100.00 \$	250 000.00 \$
1.7	Déblai de 2 ^e classe additionnel	700 m ³	12.00 \$	8 400.00 \$
1.8	Trottoir de béton armé de 1200 mm de largeur	1350 m lin.	200.00 \$	270 000.00 \$
1.9	Bordure de béton 200 mm	1400 m lin.	100.00 \$	140 000.00 \$
1.10	Trottoir de béton 1200 mm avec bordure en granite pour section en rayon	65 m lin.	400.00 \$	26 000.00 \$
1.11	Béton pour abris-bus - avenue Cadillac	15 m ²	200.00 \$	3 000.00 \$
1.12	Pavage 50 mm - ESG-10	14 200 m ²	35.00 \$	497 000.00 \$
1.13	Pavage 30 mm - EC-10	14 200 m ²	23.00 \$	326 600.00 \$
1.14	Sous-fondation - MG 112	12 200 m ³	22.00 \$	268 400.00 \$
1.15	Fondation - MG 20	14 200 m ²	13.00 \$	184 600.00 \$
1.16	Réfection entrée charretière - pavage	915 m ²	100.00 \$	91 500.00 \$
1.17	Réfection entrée charretière - béton	285 m ²	225.00 \$	64 125.00 \$
1.18	Réfection entrée charretière - pavé de béton récupéré	455 m ²	175.00 \$	79 625.00 \$
1.19	Réfection entrée charretière - gravier	150 m ²	25.00 \$	3 750.00 \$
1.20	Gazonnement	2 350 m ²	25.00 \$	58 750.00 \$
1.21	Réaménagement des terrains à l'arrière des trottoirs et bordures prévus	1 global	90 000.00 \$	90 000.00 \$
1.22	Remblai - MG 112 supplémentaire	700 m ³	25.00 \$	17 500.00 \$
	Sous-total - Voirie et divers :			3 764 750.00 \$



RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉFECTION AVENUE LAVAL

ESTIMATION DES COÛTS

Description	Quantité	Prix unitaire	Coût
2.0 Égout sanitaire			
2.1 Conduite 200 mm dia.	750 m lin.	225.00 \$	168 750.00 \$
2.2 Conduite 250 mm dia.	600 m lin.	275.00 \$	165 000.00 \$
2.3 Regard 900 mm dia.	14 un.	6 000.00 \$	84 000.00 \$
2.4 Regard 1200 mm dia.	3 un.	7 200.00 \$	21 600.00 \$
2.5 Service privé 150 mm dia.	147 un.	1 200.00 \$	176 400.00 \$
	Sous-total - Égout sanitaire :		615 750.00 \$
3.0 Égout pluvial			
3.1 Conduite 200 mm dia.	14 m lin.	145.00 \$	2 030.00 \$
3.2 Conduite 300 mm dia.	480 m lin.	150.00 \$	72 000.00 \$
3.3 Conduite 600 mm dia.	880 m lin.	350.00 \$	308 000.00 \$
3.4 Regard 900 mm dia.	4 un.	4 500.00 \$	18 000.00 \$
3.5 Regard 1200 mm dia.	13 un.	5 500.00 \$	71 500.00 \$
3.6 Puisard 600 mm dia.	52 un.	3 300.00 \$	171 600.00 \$
3.7 Drain pluvial à raccorder	27 un.	800.00 \$	21 600.00 \$
3.8 Service privé 100 mm diam.	147 un.	1 000.00 \$	147 000.00 \$
	Sous-total - Égout pluvial :		811 730.00 \$
4.0 Aqueduc			
4.1 Conduite 150 mm dia. - classe 235	350 m lin.	185.00 \$	64 750.00 \$
4.2 Conduite 200 mm dia. - classe 235	1000 m lin.	190.00 \$	190 000.00 \$
4.3 Vanne 150 mm dia.	4 un.	2 400.00 \$	9 600.00 \$
4.4 Vanne 200 mm dia.	8 un.	2 900.00 \$	23 200.00 \$
4.5 Service privé 25 mm dia.	147 un.	1 300.00 \$	191 100.00 \$
4.6 Borne d'incendie complète	11 un.	11 000.00 \$	121 000.00 \$
4.7 Isolant en feuille	1135 m ²	52.00 \$	59 020.00 \$
	Sous-total - Aqueduc :		658 670.00 \$



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
RÉFECTION AVENUE LAVAL**

ESTIMATION DES COÛTS

Description	Quantité	Prix unitaire	Coût
		Coûts directs :	<u>5 850 900.00 \$</u>
		Imprévus (5 %) ± :	292 600.00 \$
		Frais incidents (10 %) ± :	<u>585 500.00 \$</u>
		Total des travaux avant taxes :	6 729 000.00 \$
		Taxes nettes (4,9875 %) :	<u>335 609.00 \$</u>
		Total des travaux après taxes :	7 064 609.00 \$
		Financement (3 % des coûts directs) ± :	<u>175 491.00 \$</u>
		COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL :	<u><u>7 240 100.00 \$</u></u>



Dave Therrien, ing.
Directeur adjoint
Division services techniques

Le 15 février 2022

